

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de CAEN NORMANDIE

ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 1er février 2024
à la CCI

PUBLICATION

Objet : **CONSEILLERS TECHNIQUES DE LA CCI CAEN NORMANDIE**

Il est rappelé que conformément au règlement intérieur, l'assemblée générale, sur proposition du Président de la CCI, désigne des conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la CCI le concours de leur compétence.

Les conseillers techniques participent, en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions à l'exception des commissions règlementées, après accord du président de la CCI.

Ils ne peuvent pas représenter la CCI dans les instances extérieures où la CCI est représentée. Ils peuvent toutefois être désignés par la CCI comme personnes qualifiées au sein d'instances extérieures. Le mandat qui leur est ainsi confié comporte pour les conseillers techniques, une obligation de rendre compte au président de la CCI de son exécution.

Les fonctions de conseiller technique s'exercent pour la durée de la mandature et prennent fin au terme de celle-ci, ou en cas de décès ou de démission, ou en cas de survenance du terme des fonctions au titre desquelles il a été désigné, ou des fonctions qu'il occupe pour la CCI.

Le conseiller technique qui met fin volontairement à son mandat adresse sa démission par quelque moyen que ce soit, au président de la CCI qui en prend acte et en informe l'assemblée générale. En cas de départ ou de démission d'un conseiller technique, un remplaçant peut être désigné dans les mêmes conditions et pour la durée restante de la mandature.

Lors de la séance du 25 janvier 2022, l'assemblée générale a ainsi procédé à la désignation de onze Conseillers Techniques.

Puis suite à différents mouvements il vous a été régulièrement communiqué la mise à jour de la liste des conseillers techniques.

Il est porté aujourd'hui à la connaissance de l'assemblée générale, la **démission de M. Emeric Leboucher** de sa fonction de Président du Club CCI entreprises et Territoires, et par conséquent de sa fonction de conseiller technique de la CCI Caen Normandie.

Aussi, la liste des conseillers techniques de la CCI Caen Normandie est désormais composée comme suit :

1	Le Président du TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN	Bruno DURAND
2	Le Directeur Régional des DOUANES	Nicolas MASSON
3	Le Directeur de CALVADOS ATTRACTIVITE	Karl JOLY
4	Le Délégué Territorial d'ENEDIS CALVADOS	Frédéric HARDOUIN
5	Le Délégué Régional de la BANQUE DE FRANCE	Patrice LENOBLE
6	Le Président du COMITE LOCAL DES BANQUES	Emmanuel LEBRETON
7	La Directrice Départementale adjointe de la DDTM DU CALVADOS	Florence RICHARD
8	Le Directeur Régional Normandie de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)	Frédéric NOEL
9		Christian TAILLANDIER

Membres titulaires excusés	12
Membres titulaires absents non excusés	0
Quorum	14

Membres titulaires présents :

D. BISEGNA, E. BOCQ, C. BUOT, JP. COUSIN, B. DECLOMESNIL, A. DOBROWOLSKI, M. DURAND, E. GARCIA, M. GOSSET, M. LE ROUX, F. LEFEVRE, T. LHUILLERY, C. MULLER, S. ORCIER.

Membres titulaires excusés :

S. AUVY, F. BLONDEL, L. CHAVANY, L. CHEMLA, G. COTE, I. LAISNEY-LATOUCHE, E. LE GOFF, D. LECOMTE, G. PIGNET-CONDAL, C. TISON, C. VAUSSY, I. ZAOUÏ.

Pour ampliation,

Le Président,
Manuel LE ROUX



Le Secrétaire Membre du Bureau,
Emilie GARCIA